



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question écrite n° 39158

Texte de la question

M. Michel Dessaint attire l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur la situation du recrutement de La Poste dans le département du Nord. En effet, il semblerait qu'il y ait une vacance d'environ cinquante postes pour le métier de facteurs. Or, principalement en raison du coût d'organisation, aucun concours n'a été jusqu'à présent mis en place. Il lui demande donc de bien vouloir confirmer ces chiffres, et de lui préciser si une date a été retenue pour organiser les épreuves de recrutement, ce qui permettrait de créer quelques emplois dont le département a bien besoin.

Texte de la réponse

Il est exact qu'une cinquantaine d'emplois de facteur étaient vacants à la fin de l'année 1995 dans le département du Nord, principalement dans les établissements de la communauté urbaine de Lille. Cependant, La Poste a pris des dispositions pour combler ces emplois en privilégiant les mouvements internes et les recrutements sociaux, avant de faire appel à des recrutements externes. Ainsi, un certain nombre d'agents de la région Ile-de-France qui le souhaitaient ont pu être mutés dans le département du Nord. La Poste a également poursuivi sa politique en faveur des jeunes en recrutant des apprentis et en mettant en œuvre une procédure de réinsertion de personnels en difficulté. Ces différentes mesures, auxquelles il faut ajouter des affectations d'agents qui exercent actuellement leurs fonctions dans certains services en cours de restructuration, doivent permettre de combler, dans les meilleurs délais, l'ensemble des postes du département.

Données clés

Auteur : [M. Dessaint Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39158

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2828

Réponse publiée le : 8 juillet 1996, page 3697